

L'INPI a détecté une pièce justificative
et a procédé à son retrait dans le document.

Société dénommée « TYLOUMY »
Société civile
Capital de 1.000,00 euros
Siège : MILLAU (12100) 350 Rue Frédéric Mistral

PROCÈS-VERBAL DE DELIBERATION DES ASSOCIES CONTENANT
NOMINATION DU PREMIER GERANT

LES SOUSSIGNES

Monsieur Mathieu Christophe **BERNA**, Gendarme, demeurant à MILLAU (12100) 350 rue Frédéric Mistral.

Né à MONTPELLIER (34000) le 19 octobre 1988.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

Et Mademoiselle Précillia Chantal Céline **BARASCUD**, infirmière, demeurant à MILLAU (12100) 350 rue Frédéric Mistral.

Née à MONTPELLIER (34000) le 27 juillet 1988.

Célibataire.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Ayant conclu entre eux un pacte civil de solidarité sous le régime de l'indivision, le 27 février 2020, enregistré à la mairie de AIGUES-MORTES le 27 février 2020.

Contrat non modifié depuis lors.

Conformément aux dispositions de l'article 1846 du Code Civil et aux statuts de la société dénommée « TYLOUMY », susnommée, en cours de constitution

PROCEDENT à la nomination suivante :

I - NOMINATION DES PREMIERS GERANTS

Sont nommés comme premiers gérants :

Monsieur Mathieu **BERNA**, et Madame Précillia **BARASCUD**, susnommés.

Sans limitation de durée.

Il est ici précisé que le décès d'un des gérants ne remettra pas en cause les fonctions de gérant du survivant d'eux, lequel continuera d'exercer la gérance de la société.

II - POUVOIRS DU GERANT

Le gérant exercera ses fonctions conformément aux dispositions légales et réglementaires, et dans les conditions prévues par le paragraphe « Gérance » des statuts de la société.

III - REMUNERATION DU GERANT

Les fonctions de gérant sont gratuites, sauf décision contraire de la collectivité des associés statuant par décision ordinaire, conformément aux stipulations des statuts.

BP
12

ACCEPTATION DE MANDAT – POUVOIRS

Monsieur Mathieu BERNA, et Madame Précillia BARASCUD, ci-dessus nommés, déclarent qu'à leur connaissance rien ne fait obstacle à l'exercice du mandat qui leur est confié. Qu'en conséquence, ils l'acceptent.

Tous pouvoirs sont confiés à tout porteur d'originaux, de copies ou extraits conformes du présent acte à l'effet de l'accomplissement de toutes formalités requises.

Fait à MILLAU
Le 08/12/2025

En autant d'originaux que nécessaire, pour le dépôt d'un exemplaire au siège social et l'exécution de diverses formalités légales.

Pour copie certifiée conforme
Le gérant

BERNA Mathieu



BARASCUD Précillia

